



CONSEIL D'ÉTAT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° CE : 61.484
Doc. parl. : n° 7863B

LE CONSEIL D'ÉTAT,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 12 juillet 2023 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

Projet de loi

portant modification de :

- 1° la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire ;**
- 2° la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif ;**
- 3° la loi modifiée du 7 juin 2012 sur les attachés de justice ;**
- 4° la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État en vue de la suppression du rang de conseiller honoraire**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 juillet 2023 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 13 juin 2023 ;

s e d é c l a r e d ' a c c o r d

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 19 votants, le 14 juillet 2023.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz